



# MAIRIE DE PRESLES

**DELIBERATION N°61-2024****SEANCE DU : 10 décembre 2024**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRESLES

**CONVOCACTION**

Date : 02/12/2024

Affichée le : 02/12/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Céline CAUDRON, Maire de Presles.**

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 25

Présents : 18

Votants : 22

Pouvoirs : 4

Absents : 7

**Etaient****présents :**

Thierry CHAUMERLIAC

Patricia GOASDOUE

Hervé WEIFFENBACH

Aïcha FOURCROIX

~~Michel WATIER~~

Martine TISSU

Patrick RAOULT

~~Françoise GODENNE~~

Serge GHILLEBAERT

Pierre BEMELS

~~Hubert De RANCOURT~~

Monique ROBERT

Reynald GARCIA

Cécile DOLQUES

~~Pascal BARBIER~~

Tatiana D'ANDREA

Vincent BRUEL

Sylvie GUIMIOT

~~Paola DE SANTIS~~

Laurent COHEN

Allyson PALLUD

Edouard DEGREMONT

~~Fabien VOLLE~~

Romain PREVALET

**Absents représentés :**

Laurent COHEN ..... pouvoir à Céline CAUDRON

Françoise GODENNE ..... pouvoir à Aïcha FOURCROIX

Paola DE SANTIS ..... pouvoir à Reynald GARCIA

Pascal BARBIER ..... pouvoir à Patrick RAOULT

**Absents non représentés :** Hubert De RANCOURT, Fabien VOLLE et Michel WATIER**Secrétaire de séance :** Patrick RAOULT

### Acquisition foncière parcelle BARDIOT D 2049 sise plateau des Garennes

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'urbanisme,

**Considérant que** la SAFER (société d'aménagement foncier et d'établissement rural) Ile de France a signalé à la Commune la vente d'une parcelle située sur le plateau des Garennes, en zone agricole (AP au plan local d'urbanisme), à proximité de l'autoroute A16.

**Considérant que** les parcelles situées sur le plateau des Garennes ne sont pas cultivées. Pour éviter une occupation illégale et irrégulière du plateau, la commune souhaite se porter acquéreur de la parcelle D 2049, d'une contenance de 383 m<sup>2</sup>, sise Les Communaux 2 Lot 95590 PRESLES, vendue par Madame BARDIOT au prix de 500 € par l'intermédiaire de l'office notarial de LAMORLAYE.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Hervé WEIFFENBAH,**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Autorise** l'achat de la parcelle D 2049 au prix de 500 euros majorés des frais de géomètre et de notaire,
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet achat et nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme, le 11 décembre 2024

Le Maire,  
**Céline CAUDRON**